

FRANCE – Deux régions dénoncent le projet de loi

Par Christophe NOISETTE

Publié le 27/03/2006

Le 27 mars 2006, le Conseil régional Poitou-Charentes a voté un vœu contre le projet de loi sur les OGM [1]. Cette initiative n'a pas de force juridique et reste donc symbolique. Il "considère que les plantes GM actuellement mises en culture ne présentent pas d'avantages décisifs sur le plan économique, sur la santé, sur l'environnement ou bien sur des problèmes liés à la faim dans le monde, [...] que les plantes GM ne pourraient être acceptées [...] que si elles présentaient, de manière certaine, toutes les garanties sur le plan de la santé publique et de la biodiversité". Ainsi, le Conseil régional "demande au Gouvernement de reconsidérer ce projet en développant une recherche d'excellence, conduite dans la transparence, selon de stricts protocoles de mise en œuvre et d'évaluation, par des organismes publics". Enfin, il "s'élève contre le brevetage du vivant".

La région Bretagne a renouvelé la même position le 8 avril 2006.

Par ailleurs, les deux régions se sont engagées à établir une filière sans OGM en alimentation animale [2].

[1] Communiqué du Conseil régional, le 27 mars 2006, <http://altermonde-levillage.nuxit.n...>

[2] "Agriculture et littoral en Poitou Charente : valoriser la qualité et améliorer les revenus"